

La 18^e législature du Parlement des jeunes du Québec

Quatre élèves du Collège Saint-Charles-Garnier y participent

(JB) Quatre élèves de 3^e et 4^e secondaire du Collège Saint-Charles-Garnier ont participé à la 18^e législature du Parlement des jeunes du Québec, qui s'est tenue du 22 au 24 janvier 2020. Charles Roy, Anissa Leduc, Rwann Vonarx et Ghislain Amos Boum Nlend faisaient partie des 135 élèves provenant de tout le Québec à prendre part à cette simulation parlementaire qui, chaque année, donne lieu à des débats enthousiastes.

Cette activité intensive de trois jours a permis aux jeunes de faire l'exercice de

siéger dans une commission parlementaire pour vivre les étapes du processus législatif et débattre de différents projets de loi.

Charles Roy a été élu président du Parlement des jeunes. Il a dirigé avec brio les séances de l'Assemblée, veillé à ce que les députés se conforment aux règles de procédure et s'est assuré que le décorum était respecté afin d'assurer le bon déroulement des travaux. Anissa et Ghislain Amos étaient députés. Quant à Rwann, il était le porte-parole du gouvernement pour le projet de loi numéro 3 portant sur la

cigarette électronique. Les députés en herbe ont également réfléchi à l'obsolescence programmée dans le cadre d'un mandat d'initiative. Une motion visant à rendre

gratuit l'accès aux produits hygiéniques pour femmes dans les établissements scolaires du Québec a aussi été proposée en Chambre. ■



L'enseignant Fabien Gabillet, accompagné de Ghislain Amos Boum Nlend, Anissa Leduc, Charles Roy, et Rwann Vonarx.



Charles Roy, élève du Collège Saint-Charles Garnier et président des jeunes, entouré de Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, et Marc Picard, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec.



Le député Ghislain Amos Boum Nlend, à gauche sur la photo.

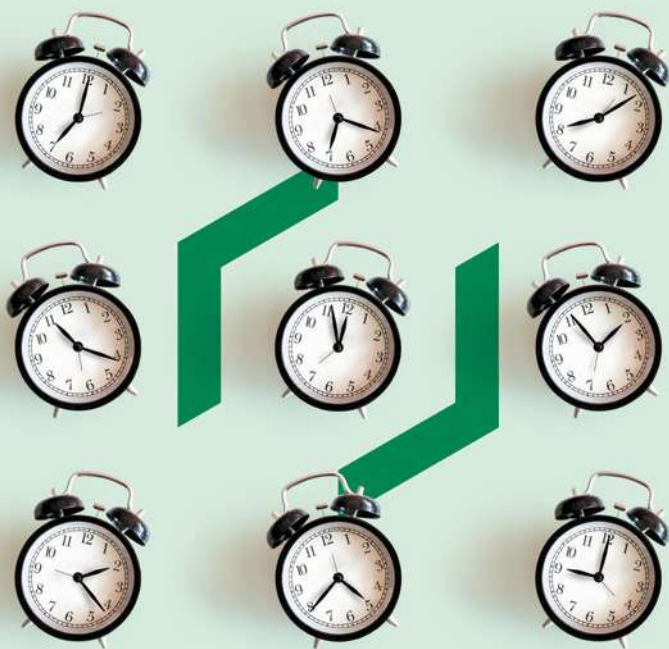


La députée Anissa Leduc, première à partir de la droite.



Le porte-parole du gouvernement sur le projet de loi 3, Rwann Vonarx, debout.

REER-CELI C'est le temps de cotiser



Trouvez dès maintenant la bonne combinaison d'épargne pour réaliser vos projets.

Date limite pour cotiser au REER : 2 mars 2020

1 800 CAISSES | desjardins.com/reer-celi
418 681-3566

 **Desjardins**
Caisse de Sillery-Saint-Louis-de-France